

timens. Elles connaissent leur nouveau souverain, et savent ce qu'elles doivent attendre d'un Pontife à qui déjà elles rendaient justice.

Il est faux que l'Autriche ait donné l'exclusion au cardinal Gizzi, comme on le disait hier. Méfiez-vous en général des bruits qui iront jusqu'à vous, et qui parfois, même ici, semblent avoir une certaine consistance. On assure, il y a huit jours, que le Conclave serait très long, que jamais le Sacré-Collège n'avait été aussi divisé, que les cardinaux ne pouvaient s'entendre, et vous voyez qu'ils ont fait un Pape plus vite que nous ne faisons nos députés. Aucun ambassadeur n'a eu le tems de se faire accréditer auprès du Conclave et d'y faire connaître les instructions de son gouvernement.

Univers.

FUNÉRAILLES DE GRÉGOIRE XVI.

Ainsi que nous l'avons dit, le corps de Sa Sainteté Grégoire, XVI, après avoir été embaumé, a été exposé, le 2 juin, dans la chapelle de Sixte IV, au Vatican, et le 2 au soir, les entrailles et le cœur ont été portés à l'église de Saint-Vincent et Anastase à Trevi.

Le jeudi 4 juin, a eu lieu la première congrégation générale des Cardinaux. Elle s'est tenue, selon la coutume, dans la grande salle dite de *Paramenti*. Lecture a été donnée des constitutions apostoliques relatives au Conclave, que chaque cardinal individuellement a juré d'observer. Ensuite, l'un des maîtres des cérémonies a brisé, en présence du Sacré-Collège, l'*anneau du pêcheur*, que le cardinal camerlingue venait de lui remettre. On a brisé également le *sceau de plomb* de la chancellerie apostolique, remis, par le prélat qui en avait la garde, à S. E. le cardinal Lambruschini, premier des cardinaux évêques présents. Deux cassottes scellées, contenant les suppliques sur lesquelles il n'avait pas été statué à la mort du Pape, après avoir été déposées par le sous-doyen et le substitut de la secrétairerie des brefs, ont été confiées à la garde des clercs de la chambre chargés de ces deux emplois pendant la vacance.

Le gouverneur de Rome, Mgr. Marini, a été confirmé; le Sacré-Collège a ensuite désigné pour faire l'oraison funèbre de Grégoire XVI Mgr. Rosani, évêque d'Érète, président de l'académie pontificale des nobles ecclésiastiques, et pour le discours d'usage sur l'élection du nouveau Pape, Mgr. Luca Pacifici, secrétaire des lettres latines.

Les cardinaux Patrizi, et Fieschi ont été chargés de prendre toutes les mesures qu'exige la tenue du Conclave Quirinal.

À l'issue de cette première congrégation, les cardinaux sont passés dans la chapelle Sixtine, où est le corps de Sa Sainteté. Le clergé de Saint-Pierre s'y était rendu de son côté. Le doyen du chapitre fit l'absoute. Le corps, revêtu de tous les insignes de la dignité pontificale, fut transporté processionnellement dans la Basilique et déposé sur un riche catafalque, au milieu de la grande nef. Le patriarche d'Antioche, Mgr. Tanara, fit une nouvelle absoute après laquelle les cardinaux se retirèrent: le corps fut porté dans la chapelle du très-Saint-Sacrement, placé de manière à ce que le peuple pût, en s'approchant de la grille, baiser les pieds de l'auguste mort. Le concours du peuple a été immense.

Le 5 ont commencé les obsèques, qui durent neuf jours: *Esequie novendiali*. Un monument élevé dans la chapelle du chœur était environné de cierges allumés et entouré de gardes nobles. Le cardinal Macchi, sous-doyen du Sacré-Collège, a célébré la messe solennelle, après laquelle le célébrant a fait l'absoute. Le Sacré-Collège, la prélature, tous ceux qui ont rang en chapelle, y assistaient.

Les cardinaux ont ensuite tenu la seconde congrégation générale dans la salle capitulaire. On y a confirmé, selon l'usage, tous les magistrats et fonctionnaires de l'état ecclésiastique. On a donné audience aux conservateurs de Rome, et les cardinaux chargés de la construction du Conclave ont fait leur rapport sur l'état des travaux.

Dans la soirée, le cercueil de Pie VIII, de sainte mémoire, déposé, selon l'usage, près la porte du vestiaire des chœurs, a été transporté dans les souterrains du Vatican.

On a commencé dans toutes les églises de Rome, au milieu d'un grand concours de peuple, les prières pour le Pontife déceulé.

Dans la matinée du 6, la messe *novendiale* a été célébrée par le cardinal Lambruschini. Après la messe a été tenue la troisième congrégation générale, dans laquelle le R. P. Antoine de Saint-Jacques, général de la congrégation religieuse des Passionistes, a été nommé confesseur du Conclave. On a donné audience à l'ambassadeur d'Autriche, qui a fait au Sacré-Collège ses compliments de condoléance; le cardinal sous-doyen a répondu.

Le même jour, les cardinaux se sont réunis dans la sacristie de Saint-Pierre pour la sépulture du Saint-Père. Le clergé de la Basilique, précédé de la croix, se rendit à la chapelle où était le corps, qui, accompagné du clergé, des gardes nobles, des suisses et des chœurs, chantant le *Miserere*, fut porté par les chapelains de la Basilique dans la chapelle du chœur, dont les portes furent fermées. Les cardinaux ayant été prévenus, s'y rendirent aussitôt avec Mgr. Pallavicino, majordome et préfet des sacrés palais apostoliques, et Mgr. Medici Ottajano, maître de chambre. Après le chant de l'hymne *In Paradisum*, etc., Mgr. Tanara, patriarche d'Antioche et chanoine de la Basilique, vêtu pontificalement, en pluvial et mitre, bénit le cercueil de cyprès, avec l'oraison spéciale, l'aspergea d'eau bénite et l'encensa. Les chœurs entonnèrent l'antienne *In grediar*, puis le psaume *Quemadmodum de-*

siderat, etc., après lequel on répéta l'antienne. Des ornemens rouges lamés d'or, bordés de soie cramoisie à franges d'or, placèrent dans la bière le corps, vêtu d'une soutane blanche, de l'aube, des dalmatiques et des autres ornemens pontificaux, y compris la chasuble rouge, le pallium, le fanon, l'anneau, les sandales rouges et la mitre.

Le majordome couvrit le visage d'un voile blanc et de même, le maître de chambre, les mains. Le majordome plaça aux pieds du corps une bourse de velours cramoisi contenant trois autres bourses, dans l'une desquelles étaient les médailles d'or, dans l'autre celles d'argent, dans la troisième celles de bronze, ayant d'un côté l'effigie du Pontife déceulé, et au revers les actes les plus glorieux de son règne et de son Pontificat. On ferma la bière après y avoir déposé un parchemin où sont enregistrés les faits mémorables du pontificat de Grégoire XVI, et il en fut dressé acte authentique.

Cela fait, les cardinaux remirent la bière aux chanoines. Elle fut ensuite placée dans une autre bière en plomb, aux armes du Pontife, avec une inscription indiquant son nom, la date de sa naissance, de son élévation au pontificat et de sa mort. Le cardinal camerlingue, le cardinal archiprêtre, le majordome et le chapitre la scellèrent de leurs sceaux. On mit ensuite cette seconde bière dans une troisième bière en bois, que l'on porta à la place qu'occupait encore la veille le cercueil de Pie VIII.

Le dimanche 7, troisième jour des *novendiali*, le cardinal Ostini a célébré la messe solennelle en présence du Sacré-Collège, de la Prélature, etc. Les cardinaux ont tenu la quatrième congrégation générale et ont choisi les deux médecins et le chirurgien du Conclave. Le lieutenant-général du magistère de l'ordre de Malte a harangué le Sacré-Collège; le sous-doyen a répondu.

Le 8, quatrième jour des *novendiali*, le cardinal Castracane a célébré la messe, après laquelle les cardinaux ont tenu la cinquième congrégation générale. Les envoyés extraordinaires du roi des Pays-Bas, du roi de Sardaigne et du roi de Bavière ont été reçus par le Sacré-Collège; le sous-doyen a répondu.

Le Sacré-Collège a nommé Mgr. Savelli pro-légat des quatre légations de Bologne, de Ferrare, de Ravenne et de Forlì, et Mgr. Lucciarli, pro-légat d'Urbino et de Pesaro.

L'ordination des quatre-tems a été faite à Saint-Jean-de-Latran par Mgr. Canali, patriarche de Constantinople, vice-gérant de Rome.

Les cardinaux Serra-Cassano, archevêque de Capoue, Sixto Riario-Sforza, archevêque de Naples; Clarelli Paracciani, évêque de Montefiascone et Corneto, Piccolomini et Giacchi ont arrivés à Rome. Le cardinal Micara, doyen du Sacré-Collège, est malade.

Suite et fin au prochain numéro.

DE LA RÉVOLUTION DE BERNE.

On se préoccupe beaucoup, et avec raison, de l'avenir que la révolution qui vient de s'accomplir à Berne prépare à ce canton, et par contre coup, à la Confédération, dont, au 1er janvier prochain, il fera le *verort*. On a vu qu'une majorité des deux tiers, obéissant à l'impulsion radicale, a sanctionné de son vote la violation du principe fondamental de la Constitution, qui, reconnaissant, en droit, la souveraineté populaire, en avait délégué l'exercice *absolu et perpétuel* au Grand-Conseil. En vertu de ce principe, Berne était une république rigoureusement démocratique et représentative. Par suite du recours aux assemblées primaires qui vient d'être consacré *par la fait*, et qui ne peut manquer de passer dans la constitution nouvelle, la république Bernoise sera transformée en une *démocratie pure*.

La révolution de 1832 avait porté à la tête du gouvernement de Berne l'avoyer Neuhauss, sorti des rangs du bas commerce, et qui n'avait aucun autre antécédent politique que celui d'agitateur populaire. Parvenu au comble des honneurs républicains, il n'hésita pas, comme il arrive d'ordinaire aux hommes de son école, à embrasser le système du despotisme le plus flagrant qui se puisse imaginer. Il comprenait que c'était le seul moyen d'intimider ses envieux et de grouper autour de lui une clientèle soumise et qui mettrait en sa seule hardiesse son unique espérance. Chef du conseil exécutif, il commença par conférer les emplois à ses créatures, qui, à raison même de l'influence que ces emplois leur procuraient sur les classes inférieures, et au moyen de la protection de l'avoyer, parvinrent facilement au Grand-Conseil et en occupèrent presque tous les sièges. M. Neuhauss, sûr de la majorité, eût soin de faire nommer au Petit-Conseil des hommes dépourvus de tout talent et de tout caractère, qui le regarderaient comme leur boussole et marcheraient toujours sous son étendard. Cette tactique n'est pas nouvelle; elle est celle de tous les usurpateurs du pouvoir dans les républiques. Mais à Berne, le scandale monta au point qu'un jour on vit le Petit-Conseil tout entier retirer ses votes, présumés d'abord conformes aux intentions de son président, et voter en sens contraire lorsque la volonté de M. Neuhauss fut bien connue.

M. Neuhauss marchait drapeau déployé dans les voies radicales, tant pour l'administration particulière de son canton, que pour la direction des affaires fédérales, qui, en 1841, était en ses mains. Ce fut à cette époque qu'il encouragea ses vassaux d'Argovie à courir sus aux monastères; et lorsque le peuple catholique des environs de Muri protesta en masse contre la brutale expulsion des religieux de cette belle abbaye, M. Neuhauss osa, de son propre chef, envoyer sur les lieux des troupes avec de l'artillerie, qui dispersa les catholiques à coups de canon. Il osa même se dispenser de donner suite à deux *conclusums* successifs de la Diète, qui déclaraient les